Département de la Savoie
Arrondissement et Canton d'ALBERTVILLE
MAIRIE DE CEVINS

20 04.79.38.20.28
Fax 04.79.38.26.59



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réuni le Vendredi 15 Janvier 2016 à 19h00 en Mairie

Nbre Conseillers: 14

Présents : 12 Votants : 13

Absents:

Excusés :

Bernadette AMIEZ (pouvoir de vote à

Ginette RIGOTTI).

Justine BAL (pouvoir de vote à Marie-

Christine DORIDANT).

Secrétaire de séance :

Ginette RIGOTTI.

Monsieur le Maire constate que les conditions de quorum sont remplies.

Le compte-rendu de la séance du 11 Décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

Ginette RIGOTTI est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique qu'aucune décision n'a été prise dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire depuis la dernière séance.

SPAD (Service Présence à Domicile) : Convention de partenariat :

Dans le cadre de son activité de maintien à domicile, le SPAD apporte son concours aux Cevinois bénéficiant d'une prise en charge.

La Commune participe financièrement à ce service et cette contribution, établie sur la base du nombre d'heures réalisées auprès des personnes âgées ou handicapées doit être renouvelée tous les 3 ans et faire l'objet d'une convention à passer avec le SPAD, afin de poursuivre ce partenariat.

A compter du 1^{er} Janvier 2016, le montant de la participation communale s'élève à 2.30 € TTC de l'heure. Elle est révisée chaque année et déterminée selon l'évolution du coût du service aux personnes âgées ou handicapées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention avec le SPAD.

CCAS d'Albertville - Service de maintien à domicile - Convention :

Parallèlement à l'action du SPAD, le CCAS d'Albertville intervient également auprès des personnes âgées ou handicapées et apporte son soutien pour favoriser leur maintien à domicile.

Une convention avait été passée en 2013, pour une durée de 3 ans, et afin de poursuivre le partenariat avec le CCAS d'Albertville, il convient de renouveler cet engagement à compter du 1^{er} Janvier 2016, pour une participation de 2.65 € de l'heure (2.60 € pour l'année 2015). Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention avec le CCAS d'Albertville.

<u>Tarifs communaux 2016 : Révision des tarifs de la cantine et de la garderie scolaires – Modification de la délibération du Conseil Municipal du 11 Décembre 2015. :</u>

La délibération du Conseil Municipal du 11 Décembre 2015 portant sur la révision des tarifs de la cantine et de la garderie scolaires, à compter du 1^{er} Janvier 2016, a fait l'objet d'une remarque au sujet de l'horaire de garderie du mercredi midi, renseigné de 11h30 à 12h00, alors que les enfants sont pris en charge de 11h30 à 12h30.

Cette rectification entraîne également la correction du tarif qu'il convient de porter à 2.00 € au lieu de 1.00 €, afin d'être en cohérence avec les montants des autres plages horaires. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la rectification de la délibération du 11 Décembre

dernier en ce sens et le nouveau tableau des tarifs comme suit :	emberation du 11 Decembre
	Tarifs 2016

	Tarifs 2016
Garderie Matin 08h00-08h30	1.00 €
Garderie Matin 07h30-08h30	2.00 €
Cantine et Garderie Midi 11h30-13h30	5.50 €
Garderie Midi 13h00-13h30	1.00€
Garderie Mercredi Matin 08h00-08h30	1.00 €
Garderie Mercredi Matin 07h30-08h30	2.00 €
Garderie Mercredi Midi 11h30-12h30	2.00 €
Garderie Soir 16h30-17h00	1.00 €
Garderie Soir 16h30-18h00	3.00 €

Jean-Louis DUNAND-LAISIN indique qu'il a été interrogé par certains parents d'élèves au sujet de l'augmentation des prix de la cantine et de la garderie scolaires, notamment pour les familles nombreuses qui souhaiteraient un tarif dégressif ou calculé au quotient familial. Monsieur le Maire expose que dans l'immédiat, les montants ont été fixés pour l'année 2016 mais que le mode de calcul de la participation des familles n'est pas figé et peut faire l'objet d'une étude par la Commission Finances avec les différents facteurs à prendre en compte (solidité du budget communal, charge de travail supplémentaire,...).

Bernard MILLIET a rejoint la séance à 19h15, après ce dernier point et n'a, par conséquent, participer ni aux débats ni aux votes des trois premières questions à l'ordre du jour.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES:

- Le Conseil Municipal est informé des demandes d'autorisation d'urbanisme déposées depuis la dernière séance du 11 Décembre 2015 et transmises au Pôle Urbanisme pour instruction.
- Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la révision du PLU de la Commune, une rencontre a été organisée avec Monsieur Robert VIDAL, chargé de mission à la DDT, afin de faire le point sur les différentes démarches à effectuer pour lancer ce projet et notamment la nécessité pour le Conseil Municipal de délibérer afin de prescrire cette révision et fixer les modalités de concertation.
 - Une réunion préalable à la prochaine séance du Conseil Municipal, sera programmée afin d'étudier les principales justifications qui motivent la révision du PLU, de préciser les objectifs et les motivations exigés qui seront poursuivis et de définir les modalités de cette procédure, sachant qu'un accompagnement sera conduit pas les services de l'Etat et de la Co.RAL.
- Monsieur le Maire rappelle les différentes dates des réunions de commissions communales.
- Monsieur le Maire expose que jusqu'à ce jour, la Commune avait recours au concours d'une personne retraitée de la Poste, pour assurer les remplacements de l'agent affecté à l'Agence Postale, pendant ses absences.
 - Pour des raisons personnelles, cette personne a informé la Mairie qu'elle ne pourrait plus assurer l'intérim.
 - Par conséquent, il sera proposé à l'Agent d'accueil du secrétariat de Mairie, une formation qui lui permettra d'assurer cette suppléance, autant que de besoin, sachant que cette organisation nécessitera un aménagement ponctuel de travail de l'Agence Postale et de la Mairie, afin de ne pas perturber le service public.
- Raymond MULLER donne le résultat de la vente de coupe de bois sur pied du Planay, qui a eu lieu le 02 Décembre dernier et a été attribuée pour un montant de 12 500 € HT.
- Raymond MULLER indique qu'une rencontre a été organisée pour la présentation du logiciel, concernant la construction du dossier sur l'accessibilité (loi Adap'). Des réunions, auxquelles assisteront le groupe de travail constitué, devraient être prochainement programmées.
- Le Conseil Municipal donne un avis défavorable, à l'unanimité, à la demande d'un administré concernant l'intervention technique de la Commune sur sa propriété (réhaussement d'un mur de délimitation).
- Monsieur le Maire rappelle la soirée organisée par Christine TORNASSAT et Marc POINTET, à la salle des fêtes de Cevins, le 23 Janvier prochain, sur l'histoire des alpages de notre Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

CEVINS le 18 Janvier 2016.

Le Maire,

Philippe BRANCHE